



UNE DÉCISION INSUPPORTABLE !

Lorsqu'un véhicule fonce délibérément sur nos collègues, la loi sécurité publique (usage des armes) doit s'appliquer !

PENSER LE CONTRAIRE C'EST ENCORE REMETTRE EN CAUSE NOTRE INSTITUTION ET SES POLICIERS !

**POUR LA LÉGITIME DÉFENSE
DES POLICIERS :**

**TOUS ENSEMBLE !
LUNDI 2 MAI À 12H**



RASSEMBLEMENT DEVANT

LE PALAIS DE JUSTICE DE CHAMBÉRY